

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



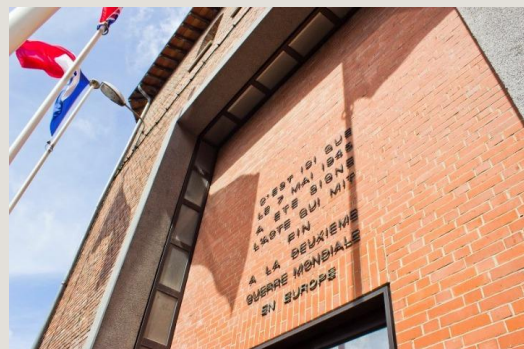
LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°105

Mai 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

L'année 1945



8 et 9 mai 2025 : le défi commémoratif à relever

Le 8 mai 1975, il y a 50 ans, Valéry Giscard d'Estaing décidait de ne plus commémorer le jour anniversaire de la victoire sur le nazisme. Dans un courrier adressé aux membres du Conseil Européen, il expliquait les raisons de sa décision.

« La France célèbre aujourd'hui le jour anniversaire de la fin de la Seconde

Guerre mondiale pendant laquelle son peuple a combattu, avec ses alliés, pour refuser la domination d'un régime cruel et totalitaire. Cette guerre a été fratricide pour l'Europe. Elle a accumulé les victimes et les ruines. L'aspiration commune de nos opinions est qu'elle soit la dernière de celles qui ont ensanglanté, depuis longtemps et en vain, le sol de notre continent. Ce qui jadis était un espoir est devenu, enfin, depuis le début de l'organisation de l'Europe, une certitude. C'est pour marquer cette certitude et faire apparaître notre volonté d'organiser en commun notre avenir pacifique que j'ai décidé, avec le gouvernement français, de ne plus commémorer désormais cet anniversaire ».

Cette décision impactait deux journées commémoratives.

La première, le 8 mai, est celle de la victoire sur le nazisme, la capitulation des armées allemandes s'étant déroulée en deux temps : à Reims le 7 mai à 2h41 et à Berlin le 8 mai à 22h43, soit le 9 mai à 00h43, heure de Moscou.

Ces deux temps ont donné naissance à deux dates commémoratives : le 8 mai en Europe de l'Ouest, et le 9 mai en Russie et dans l'ex-espace soviétique.

La seconde est celle du 9 mai, journée commémorative de l'Europe, rendant hommage à la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, qui marque symboliquement la création de l'Union Européenne.

La décision du Président Giscard d'Estaing hiérarchise les deux journées : le 9 mai, où il invite à l'Elysée les responsables européens, est supérieur au 8 mai dont on abandonne la commémoration. L'ensemble des associations d'anciens combattants, relayées par de nombreux parlementaires vont s'opposer à cette décision, ce qui aura pour conséquence d'imposer un retour surdimensionné au 8 mai. En 1981, il devient journée fériée, ce qu'il n'était pas en 1975 tandis que le 9 mai dont la journée reste secondaire se trouve marginalisé.

2025 marquera les deux anniversaires : le 80^{ème} anniversaire du 8 mai, anniversaire important car il rassemblera les derniers témoins qui, dans les communes de France, ont participé aux moments festifs de la Victoire mais aussi à l'émotion du retour des déportés, prisonniers de guerre, requis du STO et incorporés de force alsaciens-mosellans ; et le 35^{ème} anniversaire du 9 mai, anniversaire marginal que le contexte politique devrait pourtant placer au premier plan.

Qu'en est-il en effet de ce contexte ?

Le 8 mai 2025 - la France est confrontée à des relations mémorielles très conflictuelles avec l'Algérie. Tout porte à croire que le gouvernement algérien va placer sous les projecteurs de l'actualité les événements de Sétif. Rappelons-nous la révolte conduite par le parti indépendantiste (Parti du peuple algérien - PPA), les premiers massacres d'Européens suivis d'une répression conduite par les armées françaises. Le nombre des morts sera amplifié et l'histoire de l'insurrection déformée, la France coloniale sera mise au pilori par de nombreux médias.

Le 9 mai 2025 – L'Europe est confrontée aux cérémonies organisées à Moscou par Vladimir Poutine. Attendons-nous à un défilé militaire exceptionnel qui mettra en valeur des troupes russes de retour du front ukrainien, l'ambition d'une victoire russe et d'une marginalisation de l'Union Européenne.

Face à cette situation, il nous appartient de relever le défi commémoratif en intégrant ces deux journées. Le 8 mai doit s'imposer comme la grande journée pédagogique dont la France a besoin. Notre pays a été au rendez-vous de l'Histoire universelle en particulier grâce au Général de Gaulle. Il est essentiel de le rappeler dans tous les établissements scolaires de France.

Quant au 9 mai, il doit devenir la grande journée du rassemblement des Européens. La journée où chaque nation s'approprie les pages lumineuses de notre histoire partagée.

Le 8 et 9 mai 2025, nous devons relever le défi commémoratif en rappelant que la communauté européenne s'est construite sur la défaite du nazisme, et sur la volonté de quelques pionniers.

Photo : Musée de la Reddition à Reims (Marne), © Carmen Moya.

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Billet d'humeur du
Président Général

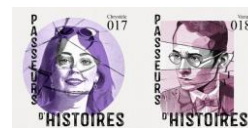
Édition 2025 : [Le
Printemps des
Cimetières](#)



Le programme de
la Chapelle du
Souvenir Français



Podcast «
Passeurs
d'histoires »



LE THEME
DU MOIS

LE SOUVENIR
FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN
MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'OEIL DE L'HISTORIEN



Serge Barcellini

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Claude Guillon

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...

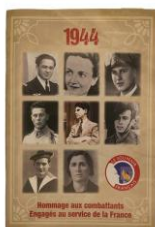


UNE PHOTO ET SON HISTOIRE

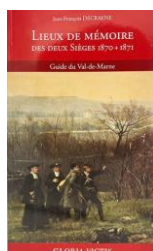


Nos publications

Les «100» : portraits de combattants



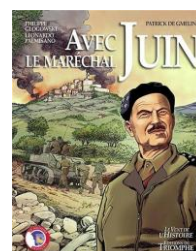
Guide des lieux de mémoire 1870/1871



Histoire du **Souvenir Français**



Ouvrages historiques divers



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la

mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼	
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
Abonnement aux 4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>
*En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé **AUTOMATIQUEMENT** sur votre e-mail, dès 10 € de versement.*

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



RENOUVELLEMENT COTISATION ☐ ADHÉSION ☐ DON ☐

Je verse la somme de € en règlement de (cases à cocher)

☐ ma cotisation ☐ ma cotisation AVEC abonnement revue

Comité d'affiliation

Mes coordonnées (nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM

Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse électronique

Téléphone (fixe ou portable)

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

JSN

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Siège social : 20 rue Eugène Flachat, 75017 Paris – Tél. 01 48 74 53 99 | En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)